

Avis administratifs



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Plouarzel

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n° 2024-06-01 du 3 juin 2024, le président de la communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Plouarzel qui se déroulera du lundi 24 juin 2024 (9 h 00) au vendredi 26 juillet 2024 (16 h 30) inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête comprendra une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus, des pièces de procédure et l'avis de l'Autorité environnementale suite à la réalisation d'une évaluation environnementale. Mme Jeanine Froment, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif (TA) de Rennes. Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Plouarzel, place Ker, 29810 Plouarzel. Les permanences de la commissaire-enquêtrice auront lieu à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI à Lanrivaroé. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, seront mis à la disposition du public à la mairie de Plouarzel et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

mairie de Plouarzel : place Ker, 29810 Plouarzel ; lundi 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 30 à 17 h 00, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00, mercredi, samedi : 8 h 30 à 12 h 00, communauté de communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdioual, 29290 Lanrivaroé ; lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 (vendredi 16 h 30). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête en mairie de Plouarzel ou sur celui situé à la CCPI. Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire-enquêtrice par : -courrier postal : CCPI, ZA de Kerdioual, 29290 Lanrivaroé, en précisant la mention "enquête publique relative à la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel" et "à l'attention de la commissaire-enquêtrice", -courrier électronique : enquete-dp1-plouarzel@democratie-active.fr

registre dématérialisé : https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-plouarzel/ La commissaire-enquêtrice assurera 4 permanences et recevra le public : -lundi 24 juin 2024, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Plouarzel, -mercredi 3 juillet 2024, 13 h 30 à 16 h 30, siège de la CCPI à Lanrivaroé, -samedi 20 juillet 2024, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Plouarzel, -vendredi 26 juillet 2024, 13 h 30 à 16 h 30, mairie de Plouarzel.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage du présent arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique. Les informations relatives à l'enquête publique de la déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel peuvent également être consultées sur les sites internet de la CCPI : www.pays-iroise.bzh et de Plouarzel : www.plouarzel.fr. À l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire-enquêtrice qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un PV de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours. La commissaire-enquêtrice établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non. À partir de la clôture de l'enquête, elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, au président de la CCPI et au président du TA de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice au siège de la CCPI et à la mairie de Plouarzel aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet. Après l'enquête publique, le projet de déclaration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire. Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse. La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la CCPI.

Vie des sociétés



AVIS DE CONSTITUTION

acte signé électroniquement en date du 25 juin 2024, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée Ambier Emeraude, dont les caractéristiques sont les suivantes : - capital : 1 000 euros.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 17 juin 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1er juin 2024, de transférer le siège social à 10, boulevard des Pièges, Le Pouldu, 29360 Clohars-Carnoët. Mention sera portée au RCS de Quimper.



MUNDO

Forme : SARL
Capital social : 1 500 euros
Siège social : 1, rue du Port 29360 CLOHARS-CARNOËT 894 302 330 RCS de Quimper

COMPAGNIE DE GUÉNOLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 16 880 000 euros
Capital social : 12, rue Colbert 29500 ERGUE-GABERIC 439 599 731 RCS Quimper

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant PV du 27 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.229-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Dépot légal au RCS de Brest.

INTERLANDS

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 8 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 803 787 928 RCS Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Mme Annick Donnas, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Tréguinc a été nommée liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

LANDER

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 3 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 808 027 841 RCS de Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dis-



BRASPENNING INTERIM

Société par actions simplifiée
Au capital de 90 000 euros
Siège social : 12, rue Colbert 29200 BREST 914 795 371 RCS Brest

COMPAGNIE DE GUÉNOLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 16 880 000 euros
Capital social : 12, rue Colbert 29500 ERGUE-GABERIC 439 599 731 RCS Quimper

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant PV du 27 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.229-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Dépot légal au RCS de Brest.

INTERLANDS

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 8 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 803 787 928 RCS Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Mme Annick Donnas, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Tréguinc a été nommée liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

LANDER

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 3 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 808 027 841 RCS de Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dis-



COMPAGNIE DE GUÉNOLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 16 880 000 euros
Capital social : 12, rue Colbert 29500 ERGUE-GABERIC 439 599 731 RCS Quimper

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant PV du 27 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.229-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Dépot légal au RCS de Brest.

INTERLANDS

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 8 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 803 787 928 RCS Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Mme Annick Donnas, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Tréguinc a été nommée liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

LANDER

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 3 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 808 027 841 RCS de Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dis-

solution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. M. Feng Ye, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Tréguinc a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20 juin 2024, il a été constituée une SASU dénommée : Sarmon. Le capital est de 5 euros. L'objet social : l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasions, ainsi que la gestion de flotte et apport d'affaires. Président : M. Samih Zidj demeurant 15, rue François-Villon, 29480 Le Relec-Kerhuon, élu pour une durée illimitée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Brest.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 17 juin 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1er juin 2024, de transférer le siège social à 10, boulevard des Pièges, Le Pouldu, 29360 Clohars-Carnoët. Mention sera portée au RCS de Quimper.

COMPAGNIE DE GUÉNOLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 16 880 000 euros
Capital social : 12, rue Colbert 29500 ERGUE-GABERIC 439 599 731 RCS Quimper

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant PV du 27 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.229-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Dépot légal au RCS de Brest.

INTERLANDS

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 8 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 803 787 928 RCS Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Mme Annick Donnas, demeurant Domaine de Kerambourg, 29910 Tréguinc a été nommée liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

LANDER

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 3 000 euros
Siège social : Domaine de Kerambourg 29910 TREGUINC 808 027 841 RCS de Quimper

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dis-

dimanche ouest france
1 journal
4 cahiers

Abonnez-vous !
15€/mois pendant 6 mois
À l'occasion des Jeux de Paris, abonnez-vous au Pack famille : le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches + un hors-série offert !

Envoyez le bon sans affranchir à Service Clients
Libre réponse 9414
35999 Rennes Cedex 9
02 99 32 66 66
Gagnez du temps
abo.ouest-france.fr/jeux-paris

BULLETIN D'ABONNEMENT
OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France : pendant 6 mois 7/7, le journal papier livré à domicile pour 15€/mois au lieu de 45,60€, soit 67% de réduction.
Je recevrai en cadeau le hors-série sur les Jeux.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service
Société « Ouest-France », S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.
Siège social : 10, rue du Breil,

CS
(ite)
mpérié
munauté
perle
uniazh
gicelle
ccès, billetterie
les
EE
auté (Siret n° 242 900 694 00173).
/marches.megalix.bretagne.bzh/
2024-19.
tation est sur le profil acheteur : oul.
non communiqué disponibles :
perle-co.bzh
lement de consultation (preuve par tout
de commande mono-attributaire.
candidatures : 29 juillet 2024 à 12 h 00.
électronique : interdite.
es : oui.
ans : non.
ation, logicielle et matérielle, de contrôle
pécines.
Finistère.
non.
de tout ou partie du marché : non.
es
du juge
le pas
doute l'impartialité d'un juge
ouvertement au même syndi-
nsi alors qu'un chef d'entre-
hommes devant un juge qui
é par le syndicat qui soutenait
au même syndicat, il est légi-
l'impartialité du juge, d'autant
syndicat dans des procédures
constances ne sont pas de
abilité.
pas de nature à créer une
à l'égard du juge. Ce serait
me de l'organisation des
es membres sont élus sur des
ats.
sation, l'impartialité résulte
le prud'hommes puisqu'ils
uges élus par des salariés et
tialité est garantie par l'orga-
possibilité de faire appel et de
ssation.
dique qu'un conseiller
amment lorsqu'il a « un intérêt
6).